

Pôle : Enfance / Jeunesse

Adresse : Cité Administrative

Place Notre Dame De Layre

63600 AMBERT

Tél. : 04 73 72 72 29

E-mail : julie.daurelle@ambertlivradoisforez.fr

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

Date : 14.03.2023

Lieu : Salle du Conseil Mairie d'Ambert

Heure début : 19H00

Heure fin : 20H30

PRESENTS :

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER

Marie-Jeanne CALVE

Colette COUBLE

Julie DAURELLE

Ingrid DEFOSSE DUCHENE

André FOUGERE

Louis-Jean GOUTTEFANGEAS

Christiane LANDREAT

EXCUSES :

Yohann CARRET

Olivier GALLO-SELVA

Mireille PEUDEVIN

ABSENTS :

Thibault CALMARD

Carine COCHARD

Philippe PINTON

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER introduit la réunion en ayant une pensée pour Pascale Bichelonne et sa famille pour faire suite à son décès subit.

Elle rappelle les critères d'attribution des subventions aux associations à savoir :

1 : Pour être recevable, la demande doit inclure une proposition ouverte à l'ensemble des enfants du territoire Ambert Livradois Forez, et favorisant le développement de l'enfant. Les mutualisations de moyens, et/ ou les partenariats avec ALF seront mis en avant.

2 : Les demandes doivent avoir un lien étroit avec les politiques publiques portées par les services d'Ambert Livradois Forez (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), politiques sportive et enfance-jeunesse...) ou en lien avec un équipement communautaire.

3 : Les demandes concernant uniquement le fonctionnement d'une association ne bénéficieront pas de subventionnement (en dehors des actions citées au n°2).

4 : En référence aux statuts d'Ambert Livradois Forez : « subventions ou fonds de concours pour l'acquisition de matériel éducatif innovant et dans le cadre d'actions de mutualisation » (compétences supplémentaires au 2.6).

Elle présente ensuite les demandes que le pôle Enfance-Jeunesse a reçues figurant en annexe de ce compte-rendu.

Des questions se posent sur la demande du comité de jumelage Ambert-Anweiler. Les élus insistent en expliquant que l'enveloppe budgétaire n'est pas atteinte et que ce projet s'adresse aux jeunes du lycée. Cette demande s'apparente plus à une demande pour voyage scolaire et ce type de demande concerne le temps scolaire, sur lequel ALF n'intervient pas.

En complément, il est précisé que l'association Lilominots bénéficie d'une mise à disposition gratuite de personnel (Camille ARNOLD), au titre de la compétence LAEP, en lieu et place de subvention.

L'ensemble des élus présents à la commission valide les propositions présentées par Stéphanie ALLEGRE-CARTIER.

PROJETS EN COURS

Arlanc : L'aménagement de l'ALSH à Arlanc est terminé, le centre devait ouvrir le 22 mars mais ce ne sera que le 29 suite à un retard d'autorisation de la PMI.

L'ALSH est transféré de manière définitive à l'ancienne école privée.

La Maison de l'Enfance à Arlanc va donc être réaménagée, un travail de restructuration de l'espace est en cours.

Micro-crèche à Saint-Anthème : Le projet avance avec, nous l'espérons, un début des travaux assez rapide. Ouverture souhaitée courant 2024.

Vertolaye : Le projet nécessite au préalable une phase communale pour regrouper primaire et maternelle sur le même site. Nous pourrons ensuite attaquer les travaux de la future crèche. Le Multi-accueil Marat intégrera la nouvelle structure avec 10 agréments supplémentaires soit un nouveau Multi-accueil à 30 places et l'ALSH à Marat occupera l'intégralité des locaux de la Maison de l'Enfance.

ALSH Ambert : Travail sur le projet de la « Côte du Pont ». Fond friche et fond vert si notre projet est bien abouti. Réflexion sur un projet global, plus transversal.

Valorisation du métier d'assistante maternelle : Peu de retours sur les demandes de dossiers à la PMI.

Une campagne d'affiches avait été faite. La campagne vidéo n'a pas pu être faite suite à la crise sanitaire mais ce projet devrait voir le jour au retour de Gaëlle GOIGOUX, Directrice du Service Communication. Réflexion également sur le projet d'une aide à l'installation.

BAFA citoyen : Former des jeunes au BAFA en contrepartie d'un engagement bénévole et à travailler dans nos structures. Le BAFA coûte environ 700.00€ sur lesquels les jeunes payeraient 350.00€. Sur ce montant, les jeunes pourront ensuite percevoir des aides du Département et de la CAF, ce qui laisserait un reste à charge nul.

La stage pratique se déroulera aux vacances d'avril. 21 candidatures, il est tout mis en œuvre pour pouvoir accepter ces 21 candidats. Cela devrait être possible ce qui permettra d'envisager les prochains recrutements plus sereinement dans les ALSH.

MAM Marsac : Projet plutôt bien parti. Petit souci avec le SDIS (Christiane LANDREAT).

Projet MAM à Viverols : Réflexion avec la Commune et les Assistantes Maternelles autour d'un bâtiment à aménager.

Projet de Micro-crèche interentreprises de 12 places porté par TVLF (Travailler et Vivre en Livradois Forez). 18 places réservées pour le moment. Commission départementale au mois d'avril. Soumis à l'avis de la commune d'Ambert et de la communauté de communes. Souhait d'ouvrir en septembre 2023. Structure PSU, même tarifs que les autres structures.

Projets à définir sur les secteurs géographiques de Saint-Amant-Roche-Savine et de Cunlhat, en partenariat avec ces communes.